ID: 085-200065795-20240325-D25032024_06-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

<u>Présents</u>: Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir: Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés: Jean-Pierre CITEAU, Sébastien HULIN, Vincent BELLEAU.

Absents: Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D25032024_06 : <u>Lotissement à usage d'habitation « Le Domaine des Alizés » tranches 1 et 2 : conventions de transfert des espaces et équipements communs</u>

Monsieur le Maire rappelle que la société SAS TERIMMO ATLANTIQUE a déposé un permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement d'habitation « le Domaine des Alizés », en 2 tranches, situé au lieu-dit Le Plessis.

Cette opération desservie par le lotissement d'habitation « la Vallée du Plessis » prévoit des équipements communs définis comme suit :

Tranche 1:

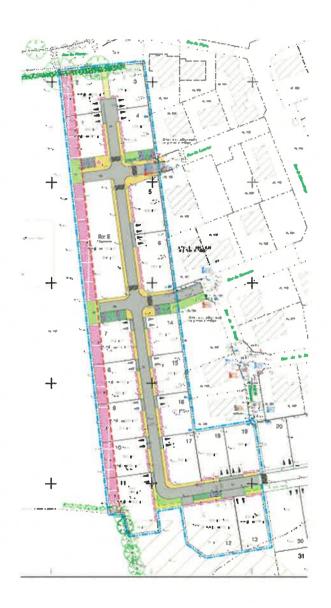
- Une voie de desserte principale parcourant le projet du Nord au Sud et reliant les tranches 1 et 2 du lotissement. Cette voie sera composée d'une chaussée de 5.00m bordée par des trottoirs et des stationnements longitudinaux;
- Deux voies de dessertes secondaires permettant de relier le projet au quartier d'habitation existant par la rue du Laurier et la rue du Romarin;
- Les différents réseaux :
 - Eau potable
 - Eaux pluviales
 - Electricité et éclairage public
 - Téléphone

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 085-200065795-20240325-D25032024_06-DE



Tranche 2:

- Une voie de desserte principale parcourant le projet du Nord au Sud et reliant les tranches 1 et 2 du lotissement. Cette voie sera composée d'une chaussée de 5.00m bordée par des trottoirs et des stationnements longitudinaux;
- Une voie de desserte en impasse accompagnée de stationnements longitudinaux et une batterie de parkings perpendiculaires
- Un espace vert à l'Est assurant notamment la liaison hydraulique entre les terrains en amont et le réseau pluvial du lotissement ;
- Un espace vert aménagé au Sud et situé dans la zone des 100 mètres d'un bâtiment agricole ;
- Les différents réseaux :
 - o Eau potable
 - o Eaux pluviales
 - o Electricité et éclairage public
 - o Téléphone

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 085-200065795-20240325-D25032024_06-DE



La société présente une demande à la commune des Achards tendant à transférer, à l'issue de l'opération, les espaces et équipements suivants ci-dessus énumérés à l'exception des réseaux d'eau potable, électrique et téléphone qui restent la propriété des syndicats et concessionnaires.

Après avoir pris connaissance des conventions définissant les modalités de contrôle de la commune lors de la réalisation de l'opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les conventions de transfert ci-annexées

- Et autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document afférent.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards, Les jour, mois et an susdits, Publié sur le site internet le 29/03/2024, Au registre Le Maire,

Michel VALLA

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024 52LO

ID: 085-200065795-20240325-D25032024_06-DE